



Court de cassation date entree en vigueur

Par **deogratias**, le **07/11/2012 à 08:37**

BonjourrrrrJe suis conseiller du salarié depuis juin 2011; je l'ai annoncé à mon patron, depuis il a fait monter la pression puis je suis tombé malade (burn out) enfin j'ai été licencié courant mai 2012 sans que la procédure spécifique ne soit respectée. Pourtant j'ai annoncé à mon employeur et à plusieurs reprises à la drh de mon statut. rnEn depression et ne souhaitant pas me retrouver en tête à tête avec lui, je ne me suis pas présenté à mon entretien préalable. rnDepuis l'arrêt de la cour de cassation de septembre il faut que le conseiller du salarié licencié illicitement doit apporter la preuve que son employeur fut informé. rnConnaissant le profil de mon ex employeur il niera automatiquement. Malheureusement, je n'ai ni écrit ni fait rembourser ma intervention par crainte de représailles. rnMa question est compte tenu que j'ai été licencié avant l'arrêt de la cour de cassation du début septembre 2012 quelle sera à votre avis la décision au prudhommal? en tiendra-t-il compte ou non. rnSurtout que je l'ai prévenu et je suis prêt à faire une déclaration sur l'honneur. rnrrrrMerci de vos réponses. rnDeogratias

Par **pat76**, le **07/11/2012 à 17:43**

BonjourrrrrIl fallait l'autorisation de l'inspection du travail, vous avez prévenu cette administration?

Par **deogratias**, le **07/11/2012 à 18:25**

Bonsoir,rrrroui j'ai prévenu l'inspection du travail, en temps et en heure. qui attend le

prudhom avant de poursuivre mon ex-employeur , d 'apres ce que j ai compris.rnQue pensez vous de ma situation vis a vis d un prudhom eventuel ?rnMerci de votre reponse.

Par **pat76**, le **08/11/2012 à 13:20**

BonjourrnVous avez saisi le Conseil des Prud'hommes en référé avant la décision de la Cour de Cassation?

Par **deogratias**, le **08/11/2012 à 13:26**

Bonjour,rnpour l instant nous sommes au stade de la saisine, et rien n a été entrepris officiellement .rnLea decision de la court de cassation ne s adresse pas par rapport à mon dossier.